

CONSEIL MUNICIPAL D'ISSIGEAC DU 26 MARS 2013

Date de la convocation : 19 mars 2013.

PRESENTS : Jean-Claude CASTAGNER, Patrick GAILLARD, Françoise DUBOIS, Alexandre VERDENNE, Marie-Chantal LETOURNEUR-RENEE, Jean-Pierre VITRAC, Patrick IMBEAU, Eric DUBOIS, Grégory LOMPRESZ.

PROCURATIONS : Christian COTS à Jean-Pierre VITRAC

Arnaud MIARA à Eric DUBOIS

Jean-Paul CASTANIER à Françoise DUBOIS

Sylvie ARNAUD à Grégory LOMPRESZ

Russell HUMPHRIES à Patrick GAILLARD

ABSENTS : Sébastien DELMARES

Mme Marie-Chantal LETOURNEUR-RENEE a été élue secrétaire de séance

I) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012 : BUDGET PRINCIPAL - 2013/0023

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil, après en avoir délibéré émet un avis favorable et autorise le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 5 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2012 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 2013/0024

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

* statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil, après en avoir délibéré émet un avis favorable et autorise le Maire ou à défaut l'Adjoint à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 5 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 : BUDGET PRINCIPAL - 2013/0025

Sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, 1^{er} Adjoint au Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2012 qui s'établit ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 519 524.72 €

RECETTES : 835 143.07€

EXCEDENT : 315 618.35 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 658 261.56 €

RECETTES : 523 562.35 €

DEFICIT : 134 699.21 €

Hors de la présence de Monsieur CASTAGNER Jean-Claude, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2012. Le Conseil précise que le Compte Administratif 2012 a été voté par chapitre et par opération.

Le Conseil autorise le Maire, ou à défaut l'adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 13 Dont 5 procurations POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV) COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2012 : DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT - 2013/0026

Après avoir procédé au vote du Compte Administratif 2012, l'Assemblée arrête comme suit les résultats de l'année.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		107 958,32	144 708,56		144 708,56	107 958,32
Opérations de l'exercice	519 524,72	727 184,75	513 553,00	523 562,35	1 033 077,72	1 250 747,10
Totaux	519 524,72	835 143,07	658 261,56	523 562,35	1 177 786,28	1 358 705,42
Résultat de clôture		315 618,35	134 699,21			180 919,14
REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE						
COMPTE ADMINISTRATIF 2012						
Résultat de fonctionnement						
A - Résultat de l'exercice.....			207 660,03			
B - Résultats antérieurs reportés.....			107 958,32			
C - Résultats à affecter = A + B (hors RAR).....			315 618,35			
Résultat d'investissement						
D - 0001 (besoin de financement).....			134 699,21			
R - 001 (excédent de financement).....						
Restes à réaliser						
			DEPENSES	RECETTES		
			288 966,55	294 853,17		
E - Restes à réaliser.....			5 886,62			
Besoin de financement						
F - Besoin de financement = D + E			128 812,59			
AFFECTATION = C.....			315 618,35			
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter			128 812,59	au Compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé ;		
Au Budget Principal 2013			186 805,76	au Compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté ;		

Le Conseil autorise le Maire, ou à défaut l'adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 13 Dont 5 procurations POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - 2013/0027

Sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, 1^{er} Adjoint au Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2012 qui s'établit ainsi :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 38 412.30€

RECETTES : 132 162.08€

EXCEDENT : 93 749.78€

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 183 795.99 €

RECETTES : 128 039.09 €

DEFICIT : 55 756.90 €

Hors de la présence de Monsieur CASTAGNER Jean-Claude, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2012. Le Conseil précise que le Compte Administratif 2012 a été voté par chapitre et par opération.

Le Conseil autorise le Maire, ou à défaut l'adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 13 Dont 5 procurations POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VI) COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2012 : DECISION D'AFFECTATION DE RESULTAT - 2013/0028

Après avoir procédé au vote du Compte Administratif 2012, l'Assemblée arrête comme suit les résultats de l'année.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		89 695,08		89 893,74		179 588,82
Opérations de l'exercice	38 412,30	42 467,00	183 795,99	38 145,35	222 208,29	80 612,35
Totaux	38 412,30	132 162,08	183 795,99	128 039,09	222 208,29	260 201,17
Résultat de clôture		93 749,78	55 756,90			37 992,88
REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE						
COMPTE ADMINISTRATIF 2012						
Résultat de fonctionnement						
A - Résultat de l'exercice.....			4 054,70			
B - Résultats antérieurs reportés.....			89 695,08			
C - Résultats à affecter = A + B (hors RAR).....			93 749,78			
Résultat d'investissement						
D - 0001 (besoin de financement).....			55 756,90			
R - 001 (excédent de financement).....						
Restes à réaliser						
			DEPENSES	RECETTES		
			39 528,36	30 461,00		
E - Restes à réaliser.....			9067,36			
Besoin de financement						
F - Besoin de financement = D + E			64 824,26			
AFFECTATION = C			93 749,78			
2°) considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de			64 824,26		au Compte 1068 (Investissement) : excédent de fonctionnement capitalisé :	
au budget principal 2013			28 925,52		au Compte 002 (Fonctionnement) : excédent de fonctionnement reporté :	

Le Conseil autorise le Maire, ou à défaut l'adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 13 Dont 5 procurations POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VII) VOTES DES TAXES DIRECTES LOCALES 2013 - 2013/0029

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les taux des taxes locales directes. L'assemblée vote pour l'année 2013 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation	13.02.%	x	928 700 €	=120 917€
- Taxe foncière (bâtie)	18.51%	x	705 500 €	=130 588€
- Taxe foncière (non bâtie)	52.47%	x	20 500 €	=10 756€
- CFE	17.19 %	x	140 900 €	=24 221€

TOTAL286 482€

Le Conseil autorise le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 5 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mme Françoise DUBOIS a été élue secrétaire de séance

VIII) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2013 : PREVISION D'ATTRIBUTION - 2013/0030

Mme Chantal LETOURNEUR RENEE quitte la séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer pour l'année 2013, une subvention aux associations suivantes :

- Aînés Ruraux d'Issigeac.....	300.00€
- Anciens Combattants.....	150.00€
- Société de Chasse.....	300.00€
- CEPEB- Centre Education.....	300.00€
- Création et Détente.....	300.00€
- Roseau Issigeacois.....	300.00€
- Sport Boule Issigeac.....	300.00€
- Union Athlétique Issigeacoise (Ecole de Rugby).....	2000.00€
- Coopérative Scolaire d'Issigeac.....	1000.00€
- Association des Louvetiers.....	300.00€

- 4 -

- Tennis Club Issigeacois.....	800.00€
- Association France Alzheimer Dordogne.....	200.00€
- Association Mixte Vallée du Dropt (itinérance médiévale 2012).....	1000.00€
- Association Les Menestrels.....	300.00€
- Radio 4.....	110.00€
- Collège Léo Testut Beaumont.....	100.00€
- Association commerçants d'Issigeac ACTIF.....	300.00€
- Amicale Laique (projet Wise).....	500.00€

TOTAL 8 560.00€

Le Conseil autorise le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

Mme Chantal LETOURNEUR RENEE reprend part à la séance

VOTES : 13 Dont 5 procurations POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Mme Marie-Chantal LETOURNEUR-RENEE a été élue secrétaire de séance

IX) BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON VALEUR - 2013/0031

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier explicatif du 1^{er} mars 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable et :

*DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°.T-900347000058	de l'exercice 2002 -	Objet :ROM -	montant :	45.00€
- n°.T-900331000563	de l'exercice 2003 -	Objet :ROM -	montant :	26.89€
- n°.T-900631000890	de l'exercice 2003 -	Objet :ROM -	montant :	36.00€
- n°.T-900631000991	de l'exercice 2003 -	Objet :ROM -	montant :	46.50€
- n°.T-900631001016	de l'exercice 2003 -	Objet :ROM -	montant :	48.00€
- n°.T-900631001245	de l'exercice 2003 -	Objet :ROM -	montant :	32.00€
- n°.T-900314000111	de l'exercice 2004 -	Objet :ROM -	montant :	48.00€
- n°.T-900314000173	de l'exercice 2004 -	Objet :ROM -	montant :	54.00€
- n°.T-900557000097	de l'exercice 2004 -	Objet :ROM -	montant :	22.80€
- n°.T-900285000441	de l'exercice 2005 -	Objet :ROM -	montant :	32.40€
- n°.T-900285000445	de l'exercice 2005 -	Objet :ROM -	montant :	40.50€
- n°.T-900285000499	de l'exercice 2005 -	Objet :ROM -	montant :	54.45€
- n°.T-900285000547	de l'exercice 2005 -	Objet :ROM -	montant :	38.72€
- n°.T-900285000553	de l'exercice 2005 -	Objet :ROM -	montant :	58.08€
- n°.T-900285000673	de l'exercice 2005 -	Objet :ROM -	montant :	54.45€
- n°.T-900583000891	de l'exercice 2005 -	Objet :ROM -	montant :	61.71€
- n°.T-900583000944	de l'exercice 2005 -	Objet :ROM -	montant :	58.08€

*DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à757.58€

*DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°.T-491	de l'exercice 2003 -	Objet :Garderie -	montant :	7.50€
- n°.T-612	de l'exercice 2003 -	Objet :Garderie -	montant :	5.00€
- n°.T-120	de l'exercice 2004 -	Objet :Garderie -	montant :	8.75€
- n°.T-167	de l'exercice 2004 -	Objet :Garderie -	montant :	17.55€
- n°.T-213	de l'exercice 2004 -	Objet :Garderie -	montant :	29.20€
- n°.T-276	de l'exercice 2004 -	Objet :Garderie -	montant :	30.30€
- n°.T-434	de l'exercice 2004 -	Objet :Garderie -	montant :	5.60€
- n°.T-412	de l'exercice 2010 -	Objet :Redevance terrasse -	montant :	68.25€
- n°.T-190	de l'exercice 2011 -	Objet :Redevance terrasse -	montant :	68.25€

*DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à240.40€

*DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Le Conseil autorise le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 5 procurations POUR : 9 CONTRE : 3 ABSTENTIONS : 2

X) ETUDE AMENAGEMENT TOUR DE VILLE : AVENANT N°1 - 2013/0032

AJOURNÉ

VOTES : 14 Dont 5 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XI) CIMETIERE COMMUNAL : CREATION D'UN OSSUAIRE - 2013/0033

Face aux nouvelles contraintes imposées par la réforme funéraire, la commune va s'engager dans un programme de réhabilitation du cimetière communal. Si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé appartient, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants droit. Bien évidemment, cela devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant droit connu. À partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifiés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement. La commune ne peut pas intervenir sur les lieux concédés en termes d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune. C'est pourquoi la commune va mettre en œuvre la procédure de reprise légalement prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Au terme d'une durée de 3 ans, la commune pourra reprendre les concessions abandonnées. Pour ce faire le conseil municipal doit affecter à perpétuité un ossuaire où les restes des personnes sont aussitôt ré-inhumées. L'ossuaire doit comporter un dispositif en matériaux durables sur lequel doivent être gravés les noms des personnes inhumées dans les concessions reprises même si aucun reste n'a été retrouvé.

Monsieur le Maire présente les différents devis se rapportant à cette création.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et décide :

*de choisir la société SAINT GREGOIRE FUNERAIRE pour un montant HT de 1288.46€ soit 1 541.00€ TTC pour la construction de l'ossuaire.

*de choisir la société ALLIANCE FUNERAIRE pour un montant HT de 1057.69€ soit 1265.00€ TTC pour la pose d'une pierre tombale monolithe de granit.

*D'autoriser le maire ou défaut l'adjoint délégué à signer le devis considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour son exécution.

VOTES : 14 Dont 5 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XII) MATERIEL AUX SERVICES TECHNIQUES - 2013/0034

AJOURNÉ

VOTES : 14 Dont 5 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XIII) LOCATION DE BATIMENT - 2013/0035

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de trouver un local afin d'y stocker du matériel communal.

Il propose de louer le rez-de-chaussée du bâtiment situé à côté de la Mairie.

Il donne lecture du bail à titre précaire qui pourrait être mis en place au 1^{er} avril 2013.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et décide :

*de louer le dit local à compter du 1^{er} avril 2013 moyennant un loyer mensuel de 150€.

*d'accepter les termes du bail.

*D'autoriser le maire ou défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 5 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

XIV) QUESTIONS DIVERSES - 2013/0036

***Rétrocession de concession au cimetière communal :**

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, 8;

Vu la délibération du conseil municipal du 10 avril 2008 déléguant au maire une partie de ses pouvoirs ;

Considérant la demande concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

-Acte d'achat de concession en date du 24 juin 2009.

-Enregistré par la Trésorerie de Bergerac Municipale sous le n°P14B, le 29 juin 2009.

-Concession temporaire (de 30 ans) n°E13 (nouveau cimetière)

-Au montant réglé de 160 euros

Celle-ci se trouvant vide de toute sépulture, la dite concession est rétrocédée à la commune à partir de ce jour afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 94 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et décide :

*La concession funéraire n°E13 située dans le nouveau cimetière est rétrocédée à la commune au prix de 94€.

*Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget.

*D'autoriser le maire ou défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 5 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance levée à 00h00

CONSEIL MUNICIPAL D'ISSIGEAC DU 09 AVRIL 2013

Date de la convocation : 03 avril 2013.

PRESENTS : Jean-Claude CASTAGNER, Patrick GAILLARD, Françoise DUBOIS, Alexandre VERDENNE, Marie-Chantal LETOURNEUR-RENEE, Jean-Pierre VITRAC, Patrick IMBEAU, Eric DUBOIS, Christian COTS, Russell HUMPHRIES, Sébastien DELMARES.

PROCURATIONS : Jean-Paul CASTANIER à Françoise DUBOIS

Grégory LOMPRESZ à Jean-Pierre VITRAC

Arnaud MIARA à Patrick GAILLARD

ABSENTS : Sylvie ARNAUD

Mme Marie-Chantal LETOURNEUR-RENEE a été élue secrétaire de séance

I) BUDGET PRINCIPAL 2013 : AMORTISSEMENT DES TRAVAUX EFFACEMENT BT PLACE DE LA POSTE ANNEE 2011 - 2013/0037

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est obligatoire de pratiquer l'amortissement pour les immobilisations et les subventions octroyées pour la réalisation ou l'acquisition de ces mêmes immobilisations. Cette opération a pour effet d'atténuer la charge financière des biens sur la section d'exploitation.

Des travaux d'enfouissement des réseaux téléphoniques ont été effectués durant l'année 2011 sur la Place de la Poste par le SDE pour le compte de la commune.

Monsieur le Maire propose d'amortir ces travaux pour un montant de 7 965.38€ sur une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* Donne son accord quant à l'amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux France Telecom sur la Place de la Poste sur une durée de 15 ans

* Il autorise le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 3 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

II) VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2013 - 2013/0038

Le Maire présente le budget principal 2013 au Conseil Municipal :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>
762 797.00 €		762 797.00€
<u>INVESTISSEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>
1 360 380.76 €		1 360 380.76 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de voter le budget principal 2013 par nature :

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et par opération pour la section investissement.

Il autorise le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 3 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III) VOTE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2013 - 2013/0039

Le Maire présente le budget annexe assainissement 2013 au Conseil Municipal :

<u>FONCTIONNEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>
131 293.00 €		131 293.00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>
407 412.36 €		407 412.36 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de voter le budget annexe assainissement 2013 par nature :

- au niveau du chapitre pour la section fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et par opération pour la section investissement.

Il autorise le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTES : 14 Dont 3 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

IV) CONVENTION SPA 2013 - 2013/0040

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'autoriser le Maire à renouveler la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour l'année 2013 et à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette affaire.

VOTES : 14 Dont 3 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

V) ACQUISITION DE MATERIEL AUX SERVICES TECHNIQUES - 2013/0041

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition de matériel pour les services techniques en prévision des travaux d'entretien des espaces verts.

Monsieur le Maire soumet le devis suivant :

*1 faucheuse débroussaileuse rotative PERFECT RF 300 (girobroyeur) proposé par les Ets BEAU pour un montant HT de 6 750€ soit 8 073€ TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et décide :

*de choisir la société BEAU pour un montant HT de 6 750€ soit 8 073€ TTC.

*D'autoriser le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer le ou les devis considérés ainsi que tous les documents s'y rapportant.

VOTES : 14 Dont 3 procurations POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 4

VI) BRANCHEMENT VERT - 2013/0042

AJOURNE

VOTES : 14 Dont 3 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VII) QUESTIONS DIVERSES - 2013/0043

*Acquisition de tables et de chaises : Monsieur le Maire présente le devis de la société MEFRAN en vue de l'acquisition de 25 tables et 108 chaises pour un montant total HT de 3500€ soit 4186€ TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, émet un avis favorable et décide :

*de choisir la société MEFRAN pour un montant total HT de 3500€ soit 4186€ TTC.

*D'autoriser le Maire ou à défaut l'adjoint délégué à signer le ou les devis considérés ainsi que tous les documents s'y rapportant.

VOTES : 14 Dont 3 procurations POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INFORMATIONS DIVERSES

*Toilettes : En raison de l'approche des nombreuses manifestations estivales, le conseil étudiera, lors d'une prochaine réunion, la possibilité d'acquérir des toilettes mobiles.

*Parking Rte de Bergerac et fossés : En raison des intempéries de ces derniers mois, il y a lieu de vérifier l'état du parking situé à côté du Centre Médical.

*Emploi de pose et dépose de barrières du dimanche matin : Le CDD instauré pour l'emploi de pose et de dépose des barrières et autre signalétique à l'occasion du marché hebdomadaire est prorogée de 3 mois supplémentaires.

*Génératrice communale : Il est nécessaire de la faire réviser.

*Restaurant scolaire et gestion de crise : En raison du transfert de la compétence scolaire et de la mise à disposition notamment des bâtiments scolaires à la CCPI depuis le 1^{er} janvier 2013, la commune interrogera le Président de la CCPI afin de savoir si, par le biais d'une convention, la commune pourra utiliser le restaurant scolaire en tant que lieu de ralliement dans le cas d'une gestion de crise.

Séance levée à 00h05
